



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013 -**

Etaient présents : Mme JONES, Mme MANES-GALLO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, Mme LAWRANCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, Mme FAULON, Mme BERTOLETTI.

Etaient représentés : Mme BANZO, M. RAGOT, Mme MARTINEZ.

Etaient invités : Mme BOUSQUET, Mme CAILLOT, Mme EDWARDS, M. VALAT, Mme BOVO ROMOEUF

Mme LAWRANCE ouvre la séance à 9H15.

**I – ÉVALUATION DES FORMATIONS – BILAN ET PERSPECTIVES**

Mme LAWRANCE signale que l'évaluation des formations est une obligation légale depuis l'arrêté Bayrou de 1997 (art 23), obligation réitérée par l'arrêté de licence 2011.

L'évaluation des formations est un outil pour amorcer et/ou prolonger le dialogue entre les étudiants et les équipes pédagogiques dans le but d'améliorer la qualité des formations en repérant les éventuelles difficultés des étudiants et en identifiant leurs attentes.

Mme EDWARDS indique qu'en 2011-2012, un travail a été mené avec un comité de pilotage composé d'enseignants et d'étudiants volontaires. Ce comité a validé une méthodologie de travail et a opté pour 2 questionnaires :

- Un questionnaire « vie étudiante » dont l'objectif premier est de mieux connaître les conditions d'études afin de les améliorer. Celui-ci est conforme avec les exigences de la loi et s'applique à l'ensemble des formations.
- Un questionnaire au niveau de l'UE pour toutes les formations volontaires. Ce questionnaire répondait à une volonté du comité de pilotage d'évaluer les formations à l'UE tout en respectant les spécificités de chaque formation.

Après l'élaboration et la rédaction d'une banque de questions, chaque formation était libre de choisir jusqu'à 9 questions qui s'ajoutaient à une question obligatoire de satisfaction générale.

Ce dispositif a été souhaité à la carte afin de laisser chaque formation décider de son questionnaire à l'UE.

Pour 2013/2014, il est prévu une simplification du dispositif. L'articulation du tronc commun va être modifiée, elle comprendra un volet vie étudiante allégé et un volet pédagogique enrichi. Cette enquête sera généralisée à l'ensemble des étudiants des niveaux L et M. Les formations volontaires pourront maintenir, si elles le souhaitent, le questionnaire par UE.



M. HOYAUX regrette l'absence de questions ouvertes permettant l'étudiant de donner son avis.

M. BALLESTA propose de distinguer savoir et savoir-faire.

Mme LAWRANCE pense que cette distinction est plus évidente pour les étudiants de master que ceux de L1.

Mme EDWARDS souligne que chaque responsable aura un accès aux questions différent selon son niveau de responsabilité au sein de la formation (à l'UE, au niveau de la formation...).

Elle précise que la question de satisfaction générale sera remplacée par une question d'appréciation globale.

Enfin, une question sera posée exclusivement aux étudiants concernés par le plan réussite licence ou le master MEEF.

Mme LAWRANCE pense qu'il est important d'évaluer les enseignements notamment le tronc commun. Elle rappelle que l'objectif à atteindre est de 50 à 55% de participants.

Mme EDWARDS indique que le questionnaire sera cette année envoyé dès le mois de mars.

M. BOUDET signale un manque de visibilité du questionnaire dû à l'envoi via la boîte mail étudiante très peu consultée par les étudiants.

Il précise que le fort taux d'insatisfaction à la question des périodes de révision et de vacances est lié à l'absence de vacances au mois de février l'année dernière et pointe un manque important de communication sur l'offre culturelle et sportive proposée aux étudiants lors de leur inscription.

Mme LAWRANCE espère qu'un focus sur le site étudiant offrira une meilleure visibilité à cette offre.

Mme FAULON indique que le taux élevé d'étudiants ne participant pas aux activités sportives est inhérent à l'obligation d'inscription aux activités sportives et culturelles qui est préalable à la communication de l'emploi du temps des formations. Ces emplois du temps sont de fait bien souvent incompatibles.

Elle regrette également la fermeture de la bibliothèque pendant la période de vacances de Noël, période de révision des examens du 1<sup>er</sup> semestre.

Mme MALTONE souligne l'importance de la période d'envoi du questionnaire. Elle rappelle que les étudiants du master LAI sont en stage à l'étranger au mois de mars et demande est possible d'anticiper l'envoi au mois de décembre.

Mme LAWRANCE répond que cet envoi anticipé empêchera toute question sur les stages.

Mme EDWARDS propose d'envoyer ce questionnaire avant leur soutenance de stage en septembre.

M. HAUQUIN trouve cette approche très intéressante. Il pense qu'encourager les étudiants à avoir une approche réflexive sur leur formation est très important. Il rappelle également l'importance de la dissociation entre savoir et savoir-faire.

M. BALLESTA demande si ce questionnaire pourrait être transmis aux étudiants lors de leur dernière séance de TD.





Concernant le master MEEF, il propose la question suivante :  
« Quel est votre avis quant à l'articulation des enseignements ? (recherche, didactique, disciplinaire...)

- Dispensés à Bordeaux Montaigne ;
- Dispensés à l'ESPE ;
- Dispensés entre l'ESPE et Bordeaux Montaigne ».

Mme EDWARDS rappelle qu'il s'agit d'un questionnaire en ligne.

Mme MANES GALLO pense qu'il faut calibrer les spécificités temporelles des différents masters.

M. HOYAUX pense que les indicateurs à questions fermées doivent être utilisés à des fins pédagogiques.

Il regrette l'absence de croisement des réponses de ce questionnaire avec le taux de réussite des étudiants et pense qu'il serait intéressant que l'étudiant puisse préciser dans le questionnaire s'il a validé son semestre et/ou son année.

Il propose d'indiquer le type d'évaluation et l'investissement pédagogique de l'étudiant dans l'UE concernée.

Il considère également intéressant de demander aux étudiants les compétences qu'ils pensent avoir acquises au cours de l'année écoulée.

Mme EDWARDS rappelle que ce questionnaire est global et anonyme.

M. HAUQUIN précise que le PEC permet une approche réflexive des compétences acquises par l'étudiant en partant des expériences en formation.

M. BOUDET souligne qu'à Bordeaux 1 un questionnaire de même type est analysé par lecture optique.

Mme EDWARDS indique que l'utilisation du lecteur optique exclu de fait les questions ouvertes.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	20
Blancs :	5
Contre :	0
Pour :	15

**⇒ La CFVU adopte le nouveau questionnaire commun enrichi des questions proposées par la commission ainsi que le maintien d'une évaluation à l'UE pour les formations volontaires.**

## **II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2013**

Mme LAWRANCE signale que Mme BANZO était présente et non représentée lors de la dernière CVFU.

Mme MELANI demande une modification de son intervention en page 3 :  
« Mme MELANI ne remet pas en cause l'attribution de cette somme aux initiatives étudiantes, mais déplore qu'elle n'ait pas été suffisamment dépensée alors que nous



sommes déjà le 28 novembre. Elle rappelle aussi que l'on fait des économies sur beaucoup de choses et que certains besoins criants en équipement pédagogique ne sont pas couverts (manque de rideaux dans les salles, aucune salle équipée pour accueillir une visioconférence). Puisqu'il reste de l'argent, l'université ne devrait-elle pas l'utiliser pour assurer les enseignements dans des conditions satisfaisantes? »

M ROUISSI signale une faute de frappe sur son nom en page 10.

En l'absence d'autres remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013.

Votants :	20
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	20

➔ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013.**

### **III – CONVENTIONS DE STAGE POUR LES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION CONTINUE**

Mme LAWRENCE dit qu'il convient ici de parler de période pratique en milieu professionnel plutôt que de stage.

Le modèle de convention utilisé jusqu'à présent était le même pour tous les étudiants qu'ils soient en formation initiale ou en formation continue. Or les étudiants de formation initiale relèvent du code de l'éducation alors que les étudiants en formation continue relèvent du code du travail.

Mme BOUSQUET indique que deux modèles de convention sont soumis à la commission :

- Le premier concerne la période pratique en milieu professionnel d'un salarié chez son employeur ou en mise à disposition à but non lucratif ;
- Le second, la période pratique en milieu professionnel de stagiaire de la formation professionnelle ou de travailleur non salarié.

Ces modèles ne pourront pas être insérés dans l'application Apogée, ce qui implique une gestion au format papier.

Elle rappelle que la gestion des stages obligatoires relève des UFR et celle des stages d'orientation du POSIP.

M. HAUQUIN ajoute qu'une formation sera offerte aux gestionnaires concernés.

Mme BOUSQUET souhaiterait une meilleure visibilité du statut de ces étudiants sur la carte étudiante.

Mme RAHOU demande si ces conventions ne pourraient pas prendre la forme d'un formulaire qui permettrait la saisie sur ordinateur.

M. HAUQUIN répond que la gestion papier est liée à la fin de l'utilisation d'Apogée-stage et qu'un projet de plateforme des stages en ligne sera mis en place dès la rentrée prochaine.

Mme MALTONE pense que la définition du support dépend avant tout du nombre d'étudiants concernés.





Mme LAWSTANCE souligne que la rédaction de ces conventions répond avant tout à un besoin règlementaire.

Mme LAWSTANCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ **La CFVU adopte les modèles de convention de période pratique en milieu professionnel pour les étudiants relevant de la formation continue.**

#### **IV – VALIDATION DE L'ASSISTANAT DE LANGUE – PROGRAMME CIEP**

M. ARCELIN souligne que l'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture.

A ce titre, ce programme contribue à :

- Encourager la mobilité de l'étudiant ;
- La reconnaissance de l'expérience d'assistantat ;
- La validation du séjour de l'assistant de langue.

Il indique que dans le nouveau dispositif présenté, il est désormais possible pour les étudiants qui participent au programme d'échange des assistants en langue du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de valoriser leur expérience d'assistantat et d'obtenir la validation d'ECTS dans la formation à laquelle ils sont inscrits. Il appartient à l'équipe pédagogique de déterminer les conditions de cette validation.

Par exemple, dans le cadre du master recherche en information et communication, l'équipe pédagogique propose que le stage soit remplacé par le séjour à l'étranger dans le cadre de l'assistantat.

Mme OLLIER demande si durant l'année d'assistantat, l'étudiant devra suivre un enseignement et s'il faudra aménager des examens particuliers pour les étudiants concernés.

Mme MANES-GALLO pense que cette initiative est intéressante autant pour l'étudiant que pour le master.

Elle souligne que les cours du M2 se déroulent uniquement au semestre 1. C'est ce reliquat que l'étudiant devra passer l'année suivant son assistantat. Le stage obligatoire se déroule lui au semestre 2 et sera dans ce cas remplacé par la période d'assistantat.

Elle précise qu'il devra y avoir une adéquation entre le stage et le sujet de mémoire de recherche.

Mme LAWSTANCE ajoute que les stages d'assistantat ne concernent plus seulement les langues mais s'ouvrent de plus en plus à l'initiation à la culture et à la civilisation et la mise en œuvre de projet d'échange.

Mme MELANI demande s'il est nécessaire de passer par le CIEP pour bénéficier d'un tel dispositif.

Mme LAWSTANCE précise que si le pays n'est pas géré par le CIEP, il ne sera pas possible de partir en assistantat dans le cadre de ce programme.



Mme MAGNE découvre les possibilités d'ouvrir ces conventions à d'autres disciplines que les langues.  
Elle demande si les étudiants peuvent bénéficier du statut ERASMUS avec ce dispositif.

M. ARCELIN signale que le statut ERASMUS empêchera de fait les étudiants d'être allocataires.  
Il rappelle que l'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de partir en assistantat sans interrompre ses études tout en validant des ECTS.

Mme MELANI ajoute que les assistants perçoivent une rémunération et une bourse européenne.

Mme MALTONE demande si ce dispositif pourra être étendu aux licences.

M. ARCELIN indique que ce programme concerne aussi bien les licences que les masters.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

**⇒ La CFVU adopte le principe de l'inclusion du programme CIEP dans les formations proposées par l'établissement avec validation de crédits ECTS selon des modalités définies par les équipes pédagogiques.**

## **V – PRÉSENTATION DU PROJET DE LICENCE « BABEL »**

Mme BOVO ROMOEUF explique que la licence d'italien se retrouve en grande difficulté en raison d'effectifs d'inscrits trop insuffisants pour maintenir l'offre de formation en l'état. Il est proposé pour la rentrée 2014, l'ouverture d'une nouvelle offre en licence 1<sup>ère</sup> année qui s'articulerait autour de 4 langues.  
Une ouverture échelonnée des L2 et L3 serait ensuite proposée pour les rentrées 2015 et 2016.

En L3, l'objectif est de proposer des parcours diversifiés. Les étudiants auraient le choix entre 4 parcours de 6h hebdomadaires :

- Sensibilisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement ;
- Métiers du livre ;
- Organisations internationales ;
- Sur et sous-titrage de films documentaires.

L'ambition de cette offre est de développer un partenariat avec l'université de Milan (ULM Milan) en proposant une double diplomation, de renforcer l'attractivité de la formation en proposant des compétences et débouchées diversifiées.

Cette licence s'appuie sur quatre langues :

- Langue A majeure : italien (5h TD) ;
- Langue B mineure : espagnol ou portugais (4h) ;
- Langue C : anglais en maintien (2h) ;
- Langue D : découverte au choix parmi les langues de l'offre CLES-CLUB (3h).

Mme LAWRENCE souligne que le parcours *métiers du livre* sera entièrement mutualisé avec la licence professionnelle de l'IUT. Le parcours *Organisations internationales*





pourra être mutualisé avec l'IEP.

Ce modèle pourrait être décliné pour toutes les petites langues qui connaissent des difficultés.

M. BOUDET demande si les étudiants inscrits en licence LLCER italien (7 étudiants en L2 et 3 en L3) s'inscriront dans ce nouveau parcours à la rentrée 2014.

Mme BOVO ROMOEUF répond qu'il est règlementairement obligatoire de mener cette cohorte d'étudiants au bout de leurs trois années de licence.

Mme MELANI soutient ce projet mais pense que l'accumulation des langues risque d'être contre-productive et que la maîtrise de quatre langues est illusoire.

Mme BOVO ROMOEUF rappelle que le volume horaire sera différent selon les langues.

M. HAUQUIN estime que la valorisation de nos compétences est très intéressante pour l'université. Il demande si dans le cadre du prochain quinquennal, on ne pourrait pas envisager une formule à plusieurs entrées pas seulement réservé à l'italien. Enfin, il pense que la question de la double diplomation est majeure. C'est un plus pour une université et cela attire énormément les étudiants, leur ouvrant des perspectives à l'international beaucoup plus large.

Mme OLLIER est sceptique quant au bienfait d'accumuler les langues "rares". Elle craint que la langue D apporte des compétences difficiles à valoriser par la suite.

M. HOYAUX s'interroge sur l'utilité et la logique de création d'une nouvelle licence et du maintien de disciplines en difficulté.

Mme BOVO ROMOEUF dit que les étudiants d'italien se tournent vers le LEA parce qu'ils souhaitent conserver la langue. Les filières en difficultés doivent se rénover pour attirer de nouveaux étudiants.

Mme LAWRENCE indique que Bordeaux 3 est la seule université au niveau académique à proposer une licence d'italien et que cette licence va disparaître si nous ne faisons rien.

Mme MANES-GALLO demande le coût de cette nouvelle licence par rapport à la licence LLCER.

Mme LAWRENCE dit que le coût réel de cette licence est de 800 heures non mutualisées contre 1100 heures pour la licence LLCER italien.

M BALLESTA demande si des cours d'histoire de l'art seront proposés au sein de cette licence.

Mme BOVO ROMOEUF aimerait que l'histoire de l'art de la licence LLCER soit présente au cœur de cette nouvelle formation.

Mme MALTONE déclare qu'elle va voter pour ce projet mais ne cache pas sa crainte d'ouvrir une formation en concurrence directe avec la licence LEA toujours en courbe mouvante face à un marché du travail instable. Elle se dit aussi réticente parce qu'elle ne trouve pas de liaisons entre les apports de l'italien littéraire et la spécialisation apportée par cette licence.





Mme BOVO ROMOEUF rappelle qu'il y a 23 inscrits en L1 LLCER italien alors qu'il y a 65 étudiants en L1 LEA. Le LEA demeure attractif et dispose de spécificités propres.

Mme RAHOU demande si les cours de CLES-CLUB seraient évolutifs et si les étudiants pourraient changer pour une autre langue en L2 ou L3.

Mme LAWRANCE indique que les étudiants qui ont suivi les enseignements CLES-CLUB pourront prétendre à une certification.

Mme MELANI souligne la disparition du latin et propose de le proposer en langue optionnelle D.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote du projet d'ouverture de la licence italien « Babel ».

Votants :	22
Abstention :	5
Contre :	0
Pour :	17

**➤ La CFVU adopte le projet de mise en place de la licence italien « Babel » à la rentrée 2014 pour la L1.**

## **VI – ORGANISATION DES EXAMENS DE LA PREMIERE SESSION**

M. VALAT souligne pour cette session un renforcement du dispositif d'anonymat et un travail d'intégration des épreuves orales dans le calendrier des écrits en UFR STC.

Mme OLLIER pose le problème de l'organisation des oraux du master MEEF pendant les surveillances d'écrits.

M. LEBRAUD indique qu'elle a été mise au courant de ce problème il y a seulement deux jours. Elle signale que 246 épreuves sont organisées par le bureau des examens pour cette session dont 136 épreuves de lecture optique contre 61 pour la session de janvier 2013.

Mme MELANI pense que la plupart des enseignants seront favorables à la mise en place d'un calendrier unique.

Mme LEBRAUD rappelle que cette organisation implique une contrainte logistique supplémentaire et un travail plus important en amont pour les UFR.

M. BOUDET précise que cette question a déjà été évoquée au sein de la commission de la pédagogie. Il semble important que ce travail soit mené afin de faciliter la communication du calendrier des examens aux étudiants.

M. ARCELIN pense que l'idéal serait d'établir le calendrier début novembre.

M. ROUISSI ajoute que bloquer très tôt les dates d'écrits permet d'anticiper les problèmes d'absence lié aux surveillances.





M. BALLESTA regrette que les CAPES blancs dans le cadre du master MEEF tombent en même temps que les examens écrits.

## **VII – POINT ESPE**

Mme OLLIER relaie la présence d'une pétition relative aux événements relatifs à l'élection du directeur de l'ESPE.

En effet, une partie des membres de l'ESPE, qui voulait reconduire le candidat sortant, n'a pas accepté l'élection d'un nouveau directeur.

Elle évoque notamment, la démission de directeurs adjoints, la coupure de services numériques et des tentatives d'intimidation

Elle indique que ce vote s'est déroulé de façon réglementaire, selon la procédure prévue. Le candidat élu, M. MIKULOVIC, a obtenu 15 voix, M. GIRARD 13 voix et la troisième candidate 2 voix.

## **VIII – PROPOSITION DE RÉPARTITION DU FOND FSDIE POUR 2014**

Mme LAWRANCE indique que le montant des aides allouées au FSDIE pour 2014 est en augmentation notamment sur les volets aide sociale aux étudiants, amélioration de l'accueil des étudiants en situation de handicap et vie culturelle.

Mme FAULON signale le projet de siestes musicales porté par Johanna RENAUDIN. Elle évoque une meilleure communication des projets et ateliers via le site étudiant et insiste sur la qualité des projets.

M. BOUDET précise qu'en 2013, le montant alloué au projet d'épicerie solidaire entre les universités Bordeaux 3 et IV a servi à lancer le projet.

Sur la partie aide sociale d'urgence, de nouveaux critères ont été fixés (nouveau barème) et une enveloppe de 20 000€ a été consacré à cette aide pour faire face à la multiplication des dossiers. Selon la loi, ce volet peut atteindre 30% du fonds FSDIE, il s'élèvera à 20% pour 2014.

Il rappelle également que l'augmentation de la somme allouée à la vie culturelle répond à la coupe de ce budget l'année dernière.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	20
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

**⇒ La CFVU adopte la proposition de répartition du fonds FSDIE pour 2014.**

## **IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS DE L'UFR HUMANITÉS**

Mme LAWRANCE signale que cela fait plusieurs fois que l'UFR Humanités demande des subventions pour les associations étudiantes en dehors du calendrier établi et qu'il a été



rappelé à M. LACHAISE la procédure à suivre.

Deux demandes de subventions sont soumises à l'approbation de la commission :

- 500€ pour l'association *Prométhée*. Ils sont destinés à l'intégration des étudiants de L1 et s'ajoutent aux 250€ déjà attribués par le Conseil d'UFR du 1<sup>er</sup> octobre pour organiser des sorties de terrains.
- 950€ pour l'association *Campus Dynamique* pour l'organisation d'une exposition hors les murs en collaboration avec le musée de la Création Franche de Bègles dans le cadre du projet Art&Fac.

M. ARCELIN demande si ce projet a bénéficié d'une aide FSDIE.

Mme LAWRENCE rappelle qu'il est possible de cumuler l'aide FSDIE et l'aide UFR. Dans le cas de l'association *Campus Dynamique* les 950€ demandés viennent compléter l'aide déjà apportée par le FSDIE.

Elle propose de passer au vote.

Votants :	20
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

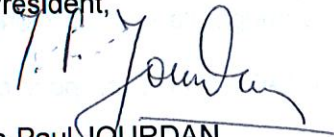
⇒ **La CFVU adopte les demandes de subventions des associations de l'UFR Humanités.**

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

Mme FAULON signale les vols d'ordinateurs répétés dans à la bibliothèque universitaire mais également dans les amphis et les salles de cour. Elle insiste sur la nécessaire vigilance de tous.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13H10.

Le Président,

  
Jean-Paul JOURDAN

Approuvé le 16/01/2014  
Mis en ligne le 31/03/2014